

PLAN CLIMAT

BULLETIN

PRINTEMPS 2026

Les émissions de GES

Le futur climatique

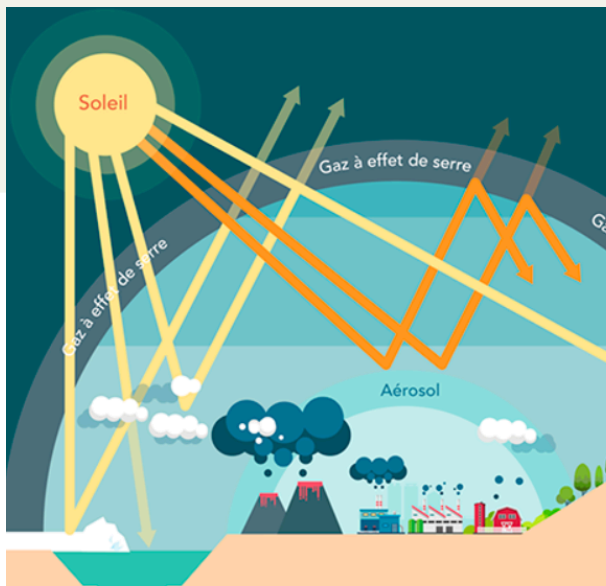
L'inventaire de GES de notre territoire

Les cibles de réduction

Les mesures d'atténuation des GES

LES ÉMISSIONS DE GES

Le soleil constitue la principale source d'énergie de la planète. Une partie de son rayonnement est réfléchi vers l'espace par la surface terrestre et l'atmosphère, tandis que l'autre partie est absorbée par la Terre, contribuant ainsi à maintenir un climat favorable à la vie. Les gaz à effet de serre (GES), naturellement présents dans l'atmosphère, jouent un rôle essentiel en retenant une partie de cette chaleur.



Sources : Ouranos et MELCCFP

Le dioxyde de carbone (CO_2) est le plus connu, en raison de sa prédominance dans l'atmosphère, mais d'autres gaz, tels que le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O), participent également à ce phénomène.

Depuis le début de l'ère industrielle, les concentrations de GES dans l'atmosphère ont toutefois considérablement augmenté, principalement en raison de la combustion de combustibles fossiles et d'autres activités humaines. Cette hausse accentue l'effet de serre et provoque un réchauffement excessif du climat. Ce dérèglement se manifeste notamment par une intensification et une multiplication des phénomènes climatiques (ex. vagues de chaleur, épisodes de précipitations intenses ou périodes de sécheresse) mettant en péril la sécurité alimentaire, la santé publique, les infrastructures, l'économie et les écosystèmes.

POUR MIEUX COMPRENDRE LES CHANGEMENTS ENGENDRÉS ET LES IMPACTS ASSOCIÉS POUR NOS MILIEUX DE VIE

consultez le Bulletin du Plan
climat de l'automne 2025 sur
le site internet de la MRC.

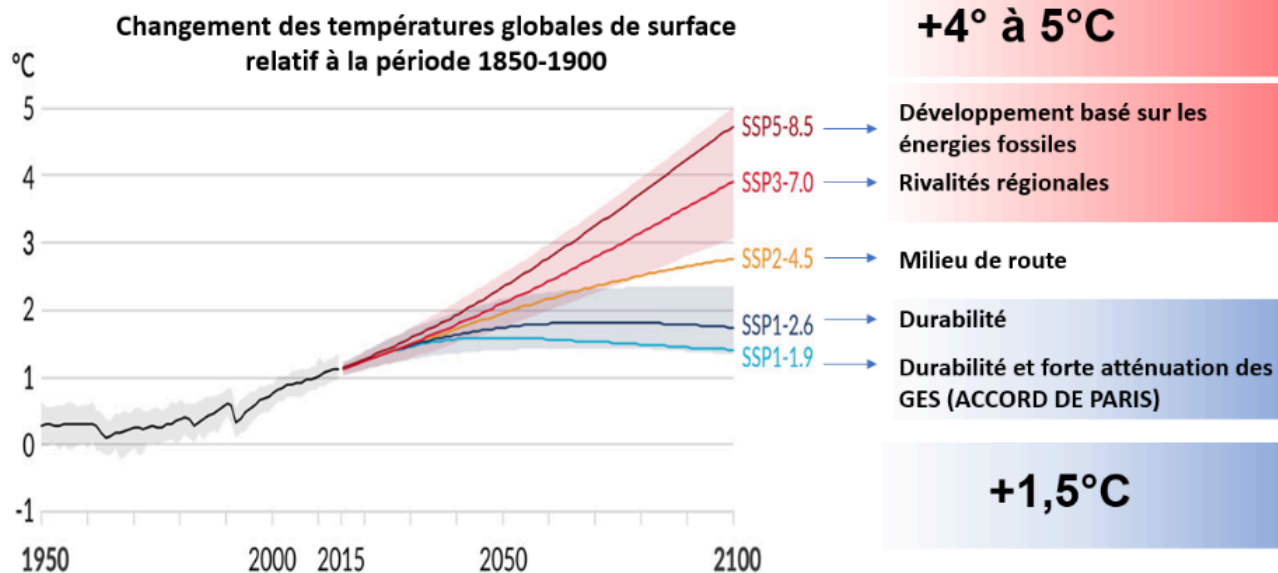


LE FUTUR CLIMATIQUE

Pour anticiper l'évolution du climat, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a développé des modèles appelés Trajectoires communes d'évolution socio-économiques (SSP). Ces scénarios combinent facteurs socioéconomiques futurs et émissions de GES qui en résultent, permettant de relier les choix de société (par ex. en matière d'énergie, de développement ou d'inégalités) aux niveaux potentiels de réchauffement climatique. Ainsi, cinq SSP ont été priorisés par le GIEC chacun associé à des projections de température mondiale. Le graphique associé montre les constats suivants :

- Une hausse de la température globale au moins jusqu'au milieu du siècle, dans tous les SSP considérés.
- Sans fortes réductions des émissions de GES, le réchauffement global dépassera 2 °C d'ici la fin du siècle.
- Les différences entre scénarios s'accroissent avec le temps: à l'horizon 2100, la hausse pourrait rester sous 2 °C dans le scénario le plus durable (SSP1-2.6) ou atteindre près de 5 °C dans le scénario le plus émetteur (SSP5-8.5).

Ces projections illustrent l'importance des choix de société et de politiques climatiques adoptées dès aujourd'hui pour limiter le réchauffement futur.



Changement des températures globales pour les 5 SSP. Les lignes colorées représentent la valeur moyenne de l'ensemble des modèles climatiques. La ligne noire représente la valeur moyenne des simulations historiques. Les zones ombragées représentent l'enveloppe des incertitudes pour SSP3-7.0 et SSP 1-2.6. L'enveloppe n'est pas présentée pour les autres SSP par souci de clarté.

Adaptée de GIEC, 2021. Source : Ouranos

L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES

DE NOTRE TERRITOIRE

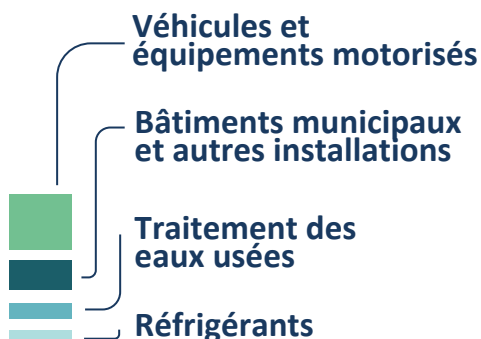
Afin de bien orienter les actions visant à réduire les émissions de GES, il est essentiel de connaître d'où proviennent ces émissions sur le territoire. Cette étape est appelée l'Inventaire des émissions de GES et elle est réalisée au cours d'une année donnée, soit celle de 2019 pour la MRC de Rimouski-Neigette. L'inventaire permet d'identifier les principales sources d'émissions selon deux volets : Les émissions issues de la collectivité, ainsi que les émissions liées aux activités des organisations municipales (émissions corporatives).

INVENTAIRE CORPORATIF

8 051 t CO₂ éq

INVENTAIRE COLLECTIF

387 052 t CO₂ éq



Agriculture

Industriel

Transport

Matières résiduelles

Résidentiel

Commercial et institutionnel

LES CIBLES DE RÉDUCTION

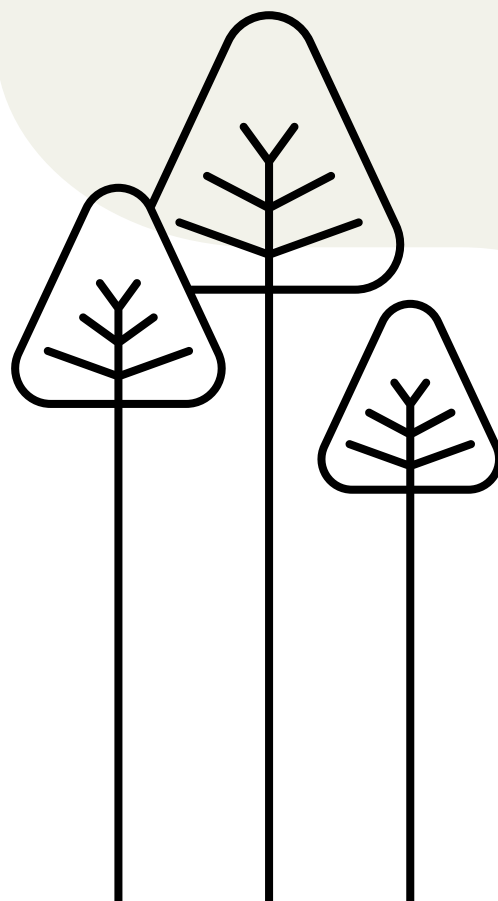
La MRC de Rimouski-Neigette, en collaboration avec les municipalités, devra maintenant se fixer des **cibles de réduction** pour les émissions collectives et les émissions corporatives.

Elle devra aussi évaluer le **potentiel de réduction de GES** de chaque mesure envisagée, afin de déterminer les actions les plus efficaces et les mieux adaptées aux capacités de la collectivité et des municipalités. Pour ce faire, plusieurs éléments contextuels seront analysés, notamment :

- la consommation énergétique et le profil d'émissions du territoire
- les caractéristiques socioéconomiques et géographiques locales
- les politiques et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux
- les perspectives démographiques
- les changements technologiques et sociaux
- les démarches de réduction municipales réalisées antérieurement
- les résultats des consultations publiques

“ LES CIBLES
DEVRONT ÊTRE
AMBITIEUSES,
RÉALISTES ET
ADAPTÉES AU
CONTEXTE
LOCAL ”

MELCCFP



Malgré un contexte marqué par des incertitudes politiques, économiques et sociales, ainsi que par des défis tels que l'accès au logement ou la santé publique, la décarbonation ne doit pas être perçue comme une contrainte. Au contraire, réduire les émissions de GES constitue un levier essentiel pour limiter l'ampleur des changements climatiques. Cela représente aussi une occasion de renforcer la résilience économique, environnementale et sociale du territoire pour les générations actuelles et futures.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GES

**UNE OPPORTUNITÉ
STRATÉGIQUE PLUTÔT
QU'UNE CONTRAINTE**

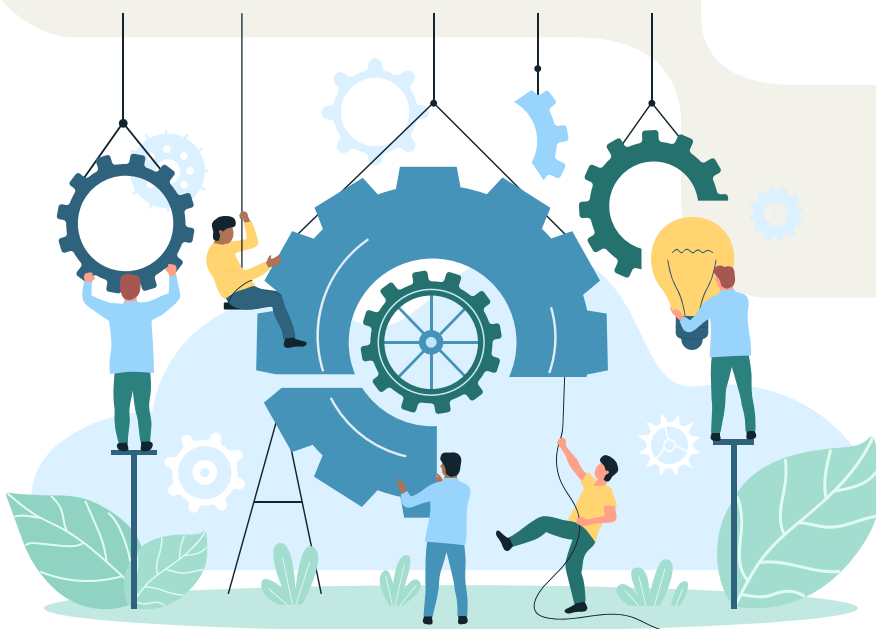
**S'ENGAGER
MAINTENANT C'EST ...**

Plus de sécurité
énergétique et moins
de dépendance aux
énergies fossiles
importées

Stimuler l'innovation
technologique et sociale,
les investissements et la
création d'emplois

Une transition juste,
planifiée et résiliente

Une population et des
écosystèmes naturels
plus en santé



Source : Comité consultatif sur les changements climatiques du Gouvernement du Québec



ÉVITER

RÉDUIRE

SÉQUESTERER

LES MESURES D'ATTÉNUATION DES GES

Afin d'assurer la réussite et une mise en oeuvre efficace de l'ensemble des mesures prévues, la MRC de Rimouski-Neigette a choisi de se doter d'un horizon de 10 ans, couvrant la période de 2027-2037. Depuis 2019, des initiatives ont déjà été déployées pour réduire les émissions; la proposition de plan d'action s'inscrit dans la continuité de ces démarches et permet de les structurer.

La MRC doit ainsi dresser sa liste de mesures et retenir celles qui sont les plus porteuses, tout en tenant compte des facteurs technicoéconomiques des municipalités. Pour assurer une transition climatique efficace, les actions d'atténuation doivent s'inscrire dans la séquence ERS (éviter, réduire, séquestrer).

Cette approche privilégie d'abord à éviter de créer des nouvelles émissions de GES, puis à diminuer celles existantes, avant d'envisager la capture et la séquestration du carbone résiduel ou déjà présent dans l'atmosphère. La compensation ne constitue pas une forme spécifique d'intervention d'atténuation. Il s'agit plutôt d'un lien comptable créé entre une source d'émissions et une intervention faite ailleurs que sur cette source. Les mesures de compensation des émissions de GES et les réservoirs de carbone, sont ainsi exclues au Plan climat selon les directives du MELCCFP.

Cette approche suppose aussi d'évaluer l'ensemble des projets d'investissement ou de développement envisagés sur le territoire afin de prévenir toute forme de « verrouillage carbone ». Celui-ci peut se produire lorsque des investissements majeurs sont réalisés dans des secteurs à fortes émissions de GES ou dans des infrastructures à longue durée de vie, maintenant ainsi un niveau élevé d'émissions pendant des années, voire des décennies. Dans ce contexte, l'ajustement de ces projets peut être envisagé dans le cadre du Plan climat. Quelques pistes d'action ont été discutées lors des ateliers de consultation en juin dernier; consultez le rapport pour plus de détails, sur le site internet de la MRC.

EN PARALLÈLE DE L'ÉLABORATION DE SON PLAN CLIMAT, LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE CONTINUE DE PASSER À L'ACTION !

Participez aux consultations publiques sur la révision du
Schéma d'aménagement et de développement les 1er, 2 et 4 juin
prochains : venez partager votre point de vue et alimenter les échanges
sur votre territoire !

Pour en apprendre davantage sur l'élaboration du Plan climat
et les Guides du Programme ATCL, consultez le
mrc-rn.ca/services/environnement/transition-ecologique

Sources pour la réalisation du Bulletin printemps 2026 du Plan climat

MELCCFP. 2024. Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques - Guide pour les organismes municipaux. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/outils/guide-elaborer-plan-adaptation-organismes-municipaux.pdf>

Ouranos. 2025. Comprendre les changements climatiques. [Page web] <https://www.ouranos.ca>

Comité consultatif sur les changements climatiques du Gouvernement du Québec. 2025. Définir l'ambition climatique du Québec : Cibles et trajectoires de décarbonation [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/comite-consultatif-changements-climatiques/avis/definir-ambition-climatique-quebec-cibles-trajectoires-decarbonation-document-synthese.pdf>